



Rsi ou regime securite sociale

Par **eric2a**, le **14/06/2017 à 13:18**

bonjourrnje suis gerant majoritaire sans revenu dans la sarl mais j ai commence a bosser comme employe dans une autre entreprisernj etais couvert par le sri comme tout gerant majo mais maintenant je suis en plus salariernde quel organisme je dependsrnm merci d avance

Par **BrunoDeprais**, le **14/06/2017 à 15:16**

Bonjour, rnC'est très simple, vous allez devoir payer pour les deux régimes.

Par **eric2a**, le **14/06/2017 à 15:19**

ca je me doute mais quel est celui qui va prendre en charge les remboursements?rnje dois choisir ou c est imposernmerci

Par **BrunoDeprais**, le **14/06/2017 à 15:22**

Par contre là, je ne peux pas vous répondre, mais je peux me renseigner chez une personne qui est dans le même cas que vous, si personne ne vous à donné la réponse d'ici là.

Par **eric2a**, le **14/06/2017 à 15:29**

volontiers merci brunodeprais

Par **BrunoDeprais**, le **14/06/2017 à 16:13**

Donc Eric, renseignement pris auprès de la personne, mais ce n'est peut être pas 100% comme pour vous.
La personne était salariée et l'est toujours.
Avec son époux, ils ont acheté un commerce.
La personne est gérante majoritaire de la sàrl.
Le comptable a fait une démarche auprès du RSI afin que la personne n'ait que la retraite à payer en plus au RSI, et reste sous le régime de la sécu du salarié.
Voilà si ça peut vous aider.

Par **eric2a**, le **14/06/2017 à 16:27**

Merci bcp on y voit plus clair
merci bcp bruno